

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12 POUR : 12 CONTRE : / ABSTENTION : /	<u>L'an deux mille vingt</u> <u>Le onze août à vingt heures trente minutes</u> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Cernex, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation :</u> Le 7 août 2020 <u>Secrétaire de séance :</u> Nadine CUSIN
<u>Présents :</u> Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Odette LAUDE, Virginie JACOTTET, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Martin PHILIPPS, Pascal GROSFORT, Estelle SIMONIN, Gaël MENETRIER <u>Absent(e)(s) avec procuration :</u> Thierry DEFFAYET <u>Absent(e)(s) sans procuration :</u> Delphine BACHELLERIE, Cécile CASSOU-LENS, Arnaud POLLET	

Délibération n° D20-29

Objet : Fixation des tarifs et nouveau règlement du CLAE de Cernex

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le règlement intérieur et les tarifs du CLAE de Cernex doivent faire l'objet de quelques adaptations, afin d'assurer le bon fonctionnement du service. Le règlement du CLAE est établi d'une part pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et d'autre part pour les services périscolaires et la cantine.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

- ✓ **ACCEPTE** les nouveaux tarifs du CLAE de Cernex tels qu'ils figurent en annexe.
- ✓ **ACCEPTE** les nouveaux règlements du CLAE de Cernex tels qu'ils figurent en annexe ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appliquer le nouveau tarif à compter du 06 juillet 2020.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appliquer le nouveau règlement à compter du 02 septembre 2020.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 12 août 2020
Transmise en Sous-Préfecture le 12 août 2020
Affichée le 12 août 2020

Annexe à la délibération n°D20-29

GRILLE TARIFAIRE

Prestation	Détail	Tarif		QF
		Résident	Non-résident	
Frais d'inscription annuels pour le CLAE	Accès aux prestations du CLAE et de la cantine par an / par enfant	20,00 €	20,00 €	N
Cantine	Repas + 1 h garderie + 1 h de garderie offerte	6,90 €	6,90 €	O
Majoration réservation cantine dernière minute (J-6 à J-1 avant 10h)	Par repas	2,00 €	2,00 €	N
Périscolaire - Matin et après 17h00	Par tranche de 30 minutes entamée / par enfant	1,50 €	1,50 €	O
Périscolaire - Soir, 1 ^{ère} ½ heure avec goûter		3,50 €	3,50 €	O
Majoration périscolaire enfant présent non-inscrit	Indépendamment du temps de présence effectif / par enfant	8,00 €	8,00 €	N
Majoration pour dépassement de l'horaire de fermeture périscolaire et A.L.S.H	Par tranche de 30 minutes entamée / par enfant	15,00 €	15,00 €	N
Accueil ALSH mercredi	Matin (avec repas indissociable) 7h30/13h Après-midi (sans repas) 13h/18h30 Journée complète	15,00 € 12,00 € 27,00 €	18,00 € 13,00 € 31,00 €	O
Accueil ALSH vacances et jours fériés (Repas + goûter inclus)	Par journée (7h30 à 18h30), avec le repas du midi et un goûter.	27,00 €	31,00 €	O
Excursion pendant les vacances	Majoration pour transport + droit d'entrée			N